

sog^{ee}com

CAHIER DE POSITION DE LA SOGEECOM

Table des matières

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. AFFAIRES INTERNES..... | 2 |
| 1.1 Services et fonctionnement de la SOGEECOM..... | 2 |
| 1.2 Gestion de l'espace et locaux des organismes..... | 3 |
| 1.3 Cafétéria et café étudiant..... | 4 |
| 1.4 Services et règlements du Collège..... | 5 |
| 1.5 Consommation sociale et écologique..... | 6 |
| 1.6 Entreprise privée et publicité..... | 7 |
| 1.7 Organisation administrative et relations asso-collège..... | 8 |
| 1.8 Horaire..... | 9 |
| 1.9 Pédagogie..... | 10 |
| 1.10 Assurances collectives et santé publique..... | 11 |
| 1.11 Autres affaires internes..... | 12 |
| 2. MOUVEMENT ÉTUDIANT ET ÉDUCATION..... | 12 |
| 2.1 Structure et orientations du système d'éducation..... | 12 |
| 2.2 Cours et programmes..... | 13 |
| 2.3 Financement de l'éducation..... | 15 |
| 2.3 Aide financière aux études..... | 16 |
| 2.4 Frais et conditions d'études..... | 16 |
| 2.5 Mouvement étudiant..... | 18 |
| 3. JUSTICE SOCIALE..... | 21 |
| 3.1 Environnement et justice climatique..... | 21 |
| 3.2 Anti-colonialisme et solidarité avec les peuples autochtones..... | 22 |
| 3.3 Répression et judiciarisation..... | 23 |
| 3.4 Enjeux de genre et féminismes..... | 24 |
| 3.5 Pauvreté et filet social..... | 25 |
| 3.6 Démocratie..... | 26 |
| 3.7 Travail et syndicalisation..... | 27 |
| 3.8 Austérité..... | 28 |
| 3.9 Capitalisme et mondialisation..... | 28 |
| 3.10 Immigration..... | 29 |
| 4. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE..... | 30 |
| 4.1 Guerre en Irak – 2003..... | 30 |
| 4.2 Guerre du Golfe – 1991..... | 30 |
| 4.3 Occupation de la Palestine..... | 30 |
| 4.4 Autres affaires internationales..... | 31 |
| 5. ANNEXES..... | 31 |
| 5.1 Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes..... | 31 |
| 5.2 Plan d'action contre l'austérité..... | 35 |
| 5.3 Extraits de la Charte des Droits et Libertés de la Personne..... | 36 |
| 5.4 Principes de la CRUES..... | 36 |

1. AFFAIRES INTERNES

1.1 Services et fonctionnement de la SOGEECOM

1.1.1 Installation de téléphones publics gratuits dans le Collège.

16 septembre 2003

1.1.2 Entretien et alimenter sur une base régulière le centre de documentation.

14 septembre 2004

1.1.3 Que la SOGÉÉCOM crée un fond de grève.

Que la SOGÉÉCOM fasse un dépôt ponctuel de 50 000\$ dans ce fond.

Que ce fond soit bonifié de 1 000\$ par année.

12 avril 2022

1.2 Gestion de l'espace et locaux des organismes

1.2.1 Que la SOGÉÉCOM n'accepte pas qu'un agrandissement se fasse au détriment du terrain de football, ni que cet agrandissement implique un pavillon qui ne soit pas adjacent au bâtiment actuel.

13 février 2007

1.2.2 Que la SOGÉÉCOM ne tolère plus jamais le dépassement du devis scolaire sur le nombre d'étudiant-e-s autorisé par la loi.

4 décembre 2007

1.2.3 Que la SOGÉÉCOM utilise tous les moyens nécessaires pour fournir des locaux à chacun des organismes.

4 décembre 2007

1.2.4 Que la SOGÉÉCOM s'assure que le Cégep respecte les normes ministérielles minimales d'étudiant-e-s par mètre carré.

21 octobre 2008

1.2.5 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute réduction de la superficie du Village des organismes.

8 décembre 2009

1.2.6 Que la SOGÉÉCOM réclame l'accès au local D-2636. Que le FRAC prenne tous les moyens nécessaires pour s'en charger.

10 avril 2012

1.2.7 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à la réappropriation par l'administration des locaux du village des organismes.

4 mars 2014

1.2.8 Que la SOGÉÉCOM dénonce la mauvaise gestion de l'espace au sein du CÉGEP

4 mars 2014

1.2.9 Que la SOGÉÉCOM réitère qu'elle revendique le local nommé par l'administration « local de socialisation » dans le cadre des négociations concernant l'entente Asso-Collège.

4 mars 2014

1.2.10 Que des démarches soient prises pour revendiquer des locaux et les habiter

14 septembre 2021

1.2.11 Que la Sogéecom prenne position pour l'ouverture d'une salle spirituelle au Collège de Maisonneuve.

Que la Sogéecom entame des représentations auprès de l'administration pour exiger l'ouverture d'une telle salle.

Que cette salle soit ouverte dans l'ensemble des heures d'ouverture de l'école.

12 avril 2022

1.2.12 Que la SOGEECOM favorise la réappropriation des espaces du collège par les étudiant-e-s

5 septembre 2023

1.2.13 Que l'on se mobilise afin de revendiquer le droit des comités de peindre leur local, de recouvrir les fenêtres sur leur porte et autres modifications des locaux .

Que les comités n'aient aucun compte à rendre à l'administration sur ces modifications.

Que la SOGÉÉCOM demande à avoir des locaux pour les comités et le café étudiant.

28 novembre 2023

1.3 Cafétéria et café étudiant

1.3.1 Que la SOGÉÉCOM utilise tous les moyens en son pouvoir pour abattre le monopole et diminuer les projets de Chartwells.

5 novembre 2002

1.3. 2 Que la SOGÉÉCOM s'assure que le renouvellement du contrat au concessionnaire privé de la cafétéria du Collège soit d'une durée maximale de trois ans.

10 février 2004

1.3.3 Que la SOGÉÉCOM revendique la présence d'une clause d'obligation écologiste dans tout contrat du concessionnaire de la cafétéria.

10 février 2004

1.3.4 S'assurer que le café étudiant met de l'avant des initiatives concernant les produits écologiques, biologiques, équitables et végétariens.

14 septembre 2004

1.3.5 S'assurer que les étudiantes et les étudiants soient les principaux acteurs et les principales actrices de la gestion du café étudiant et que les décisions sont prises par celles-ci et ceux-ci.

14 septembre 2004

1.3.6 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'octroi de la gestion de la cafétéria à toute entreprise à but lucratif, c'est-à-dire visant le profit avant le bien-être de la communauté.

16 septembre 2008

1.3.7 Que la SOGÉÉCOM soit en faveur de la gestion de la cafétéria par la Librairie coopérative du Collège de Maisonneuve.

16 septembre 2008

1.3.8 Que la SOGÉÉCOM appuie la Librairie coopérative dans son acquisition de la Terrasse et qu'elle fasse pression auprès de la direction du Collège pour que la Terrasse soit retirée de tout appel d'offre destinée à une entreprise à but lucratif autre qu'une coopérative.

3 mars 2009

1.3.9 Que la Sogéecom revendique la réouverture d'un café étudiant

14 septembre 2021

1.3.10 Que la SOGÉÉCOM entame une escalade des moyens de pression pour revendiquer activement la rupture du contrat d'exclusivité avec Chartwells pour permettre la création d'un nouveau café étudiant géré par et pour les étudiant-e-s ;

Que le café étudiant mette de l'avant des initiatives concernant les produits écologiques, biologiques, équitables, végétariens et végans à des prix abordables ;

Que la SOGÉÉCOM revendique également que les étudiant-e-s soient consulté-e-s pour la gestion des aires communes et qu'iel-le-s aient le droit de vendre de la nourriture dans le cadre d'activités de financement sans ingérence de la direction.

Que le café étudiant suive le mandat de la SOGÉÉCOM pro-BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) en boycottant les grandes compagnies que le BDS cible

Que l'on reste ouvert.e.s à une possibilité de cogestion avec les autres syndicats du collège

9 avril 2024

1.4 Services et règlements du Collège

1.4.1 Que la SOGÉÉCOM ait un pouvoir décisionnel sur le comité de discipline et le comité de conciliation des plaintes pédagogiques.

Date inconnue

1.4.2 Que l'Assemblée générale prenne une position de principe contre les frais pour des activités étudiantes en dehors des heures de cours.

30 janvier 2000

1.4.3 Que la SOGÉÉCOM exerce des pressions pour permettre aux étudiants de manger dans les classes.

14 septembre 2004

1.4.4 Entreprendre tous les moyens pour maintenir et améliorer les Services aux étudiants.

5 octobre 2004

1.4.5 Que la SOGÉÉCOM revendique :

1) Une amélioration de l'infrastructure et une augmentation des ressources en place à la bibliothèque ;

2) Une mise à jour du matériel de base dans les laboratoires du Collège ;

3) Une meilleure aération du Collège ;

4) Un compte de feuilles gratuites par étudiant-e.

13 février 2007

1.4.6 Que les services suivants soient améliorés à la bibliothèque :

- 1) Renouvellement des infrastructures et du matériel de la bibliothèque ;
- 2) Nouvelles embauches de personnel à la bibliothèque.

21 octobre 2008

1.4.7 Que la SOGÉÉCOM exige de l'administration qu'elle mette fin à l'indexation des frais de toute autre nature (TAN).

21 octobre 2008

1.4.8 Que la SOGÉÉCOM ait droit d'afficher des affiches et banderoles comme elle le veut.

7 février 2012

1.4.9 Que l'on étende les heures d'ouverture de la bibliothèque au-delà de 18h

Que l'on demande des explications à l'administration sur la fermeture des douches.

Que la SOGÉÉCOM revendique plus d'endroits d'affichage réglementaire

14 septembre 2021

1.5 Consommation sociale et écologique

1.5.1 Que la SOGÉÉCOM fasse pression afin qu'un comité permanent sur la Gestion des déchets au Collège où des membres de tous les syndicats (professionnel-les, enseignant-e-s, employé-e-s de soutien ainsi qu'étudiant-e) de même que des représentant-e-s de la compagnie de conciergerie siègeraient. Ce comité aurait comme mandats d'établir une politique environnementale pour le Collège comprenant des actions concernant la surconsommation et la gestion des matières résiduelles et de veiller à faire respecter cette politique ainsi que la réglementation municipale en vigueur, à laquelle le Collège doit se conformer.

17 septembre 2002

1.5.2 Doter le Collège d'une politique d'achat et de consommation sociale.

16 septembre 2003

1.5.3 Réviser annuellement tous les produits utilisés par la SOGÉÉCOM afin de vérifier s'il est possible d'en réduire la consommation ou de les changer pour des produits dont la provenance et les matériaux utilisés sont le plus possible en accord avec les orientations de la SOGÉÉCOM.

14 septembre 2004

1.5.4 Encourager les professeurs du cours de Marketing à utiliser des produits socialement acceptables lors des tests de produits.

14 septembre 2004

1.5.5 Favoriser la mise sur pied et le maintien d'un système de compostage dans le village des organismes.

14 septembre 2004

1.5.6 Former des groupes d'achat de café équitable et de papier recyclé.

14 septembre 2004

1.5.7 S'opposer à tout achat de logiciel propriétaire par le collège, dans la mesure où il existe une alternative crédible et fonctionnelle fournie par le monde du logiciel libre ;

Exiger de l'administration, lorsque l'achat d'une licence est inévitable pour des raisons qui dépassent la juridiction du collège, qu'elle offre une alternative libre si elle existe et qu'elle mette en place des pressions concrètes et des mesures de soutien pour qu'une alternative libre soit implantée de manière absolue le plus rapidement possible.

Se positionner, de manière générale en faveur du développement du logiciel libre dans une perspective

de démocratisation de l'informatique, ainsi qu'en défaveur de toute forme de développement du logiciel

propriétaire.

17 avril 2012

1.5.8 Que la SOGÉÉCOM favorise l'achat de nourriture de production locale et/ou biologique et/ou équitable certifié par Max Havelaar.

* 26 novembre 2013

1.5.9 Que la SOGÉÉCOM travaille avec le conseil écologique, le syndicat des professeur.e.s et l'administration du collège afin de transformer et moderniser le collège pour qu'il soit le premier collège écoresponsable.

24 septembre 2019

1.5.10 Que la SOGÉÉCOM entame les démarches pour bannir de manière permanente les machines distributrices et les contenants à usage unique.

24 septembre 2019

1.5.11 Que la sogecom cherche à limiter l'achat de produits animaliers dans ses activités.

5 septembre 2023

1.6 Entreprise privée et publicité

1.6.1 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à la présence d'agents de « BEST Sécurité » au Collège.

25 janvier 2000

1.6.2 Que le Collège remplace les agents de BEST Sécurité par ses propres agents et non par des agents d'une autre compagnie.

25 janvier 2000

1.6.3 Contre la publicité dans le Collège et toutes autres formes d'ingérence du privé (Séjours-linguistiques, Fondation, contrats d'exclusivité, etc.).

29 février 2000

1.6.4 S'assurer d'avoir toujours accès à tout contrat d'exclusivité liant une entreprise privée au Collège de Maisonneuve.

16 septembre 2003

1.6.5 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute forme de sous-traitance et revendique la réappropriation par le Cégep du service de l'entretien ménager.

21 octobre 2008

1.6.6 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute clause d'exclusivité pour tout contrat de service signé par un acteur du Cégep.

21 octobre 2008

1.6.7 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'existence du club des jeunes entrepreneurs du Collège de Maisonneuve et à tout groupe ou organisation visant la promotion de la culture entrepreneurial et valorisant entrepreneuriat sur le campus.

* 3 avril 2012

1.7 Organisation administrative et relations asso-collège

1.7.1 Que la SOGÉÉCOM appuie toute action de la direction du Collège allant dans le sens de dénoncer toutes coupes budgétaires.

21 octobre 1997

1.7.2 Que la SOGÉÉCOM ne participe au Comité de liaison qu'au cas par cas, étant donné sa pertinence limitée.

17 septembre 2002

1.7.3 S'assurer que la personne occupant le poste de directeur des Services aux étudiants soit sensible aux revendications de la SOGÉÉCOM, notamment par la présence d'un nombre maximal de représentant-e-s étudiant-e-s sur le comité de sélection.

14 septembre 2004

1.7.4 Se dresser contre la séparation, entre différentes entités administratives, de l'enseignement régulier et de la formation continue créditée.

5 octobre 2004

1.7.5 Que la SOGÉÉCOM s'oppose par tous les moyens possibles à ce que l'administration du Collège se serve d'Omnivox à des fins de propagande.

27 mars 2007

1.7.6 Que la SOGÉÉCOM revendique que la communauté interne de l'institution soit plus représentée que les acteurs extérieurs sur les Conseils d'administration.

21 octobre 2008

1.7.7 Que la SOGÉÉCOM n'accepte aucune modification à l'entente Asso-Collège qui irait contre les intérêts ou les positions historiques de notre syndicat et qu'elle n'accepte rien sans l'appui de l'Assemblée générale.

3 mars 2009

1.7.8 Que la SOGÉÉCOM dénonce la présence de membre externe au C.A.

29 février 2012

1.7.9 Que tous les cadres du Collège de Maisonneuve désireux-ses d'assister à une assemblée générale de la SOGÉÉCOM ne puissent le faire qu'à la condition de porter le costume complet d'un des personnages figurant dans la série télévisée pour enfants « Sesame Street », à moins d'un huis-clos.

Que les membres du personnel de la sécurité portent un nez de clown.

Que la SOGÉÉCOM ne débourse aucun fonds pour le costume des gestionnaires.

14 mars 2012

*1.7.10 Que l'on considère les négociations [par rapport à l'entente asso-collège] comme rompues;
Que l'on centre nos efforts sur la réappropriation d'espaces par et pour les étudiant-e-s au sein du Collège;*

Que l'on intensifie les moyens de pression jusqu'à l'obtention de la totalité de nos revendications.

21 octobre 2014

1.7.10 Que la SOGÉÉCOM prenne résolument position contre les reprises des journées de grève et l'instrumentalisation du calendrier scolaire à des fins politiques par l'administration.

24 septembre 2019

1.7.11 Que la SOGÉÉCOM dénonce le racisme systémique présent au sein de l'administration du collège et son inaction face à cette problématique;

Que la SOGÉÉCOM dénonce son omission et réclame d'être inscrite comme organe représentant les étudiants dans la politique d'harcèlement du collège de Maisonneuve lors de la dénonciation et de la prise en charge d'une situation d'harcèlement;

Que la SOGÉÉCOM lutte activement pour défendre ses membres du racisme institutionnel et qu'elle fasse pression sur l'administration du collège pour assurer un environnement exempt d'oppression.

Que la SOGÉÉCOM dénonce le processus qui a mené à la prolongation du mandat de la directrice générale ;

Que la SOGÉÉCOM utilise tous les moyens nécessaires pour faire entendre et valoir ses doléances envers le processus ;

Que la SOGÉÉCOM fasse valoir son insatisfaction par rapport à la direction générale et dénonce la façon dont les relations avec cette dernière impacte la communauté étudiante.

12 avril 2022

1.7.12 Que la SOGÉÉCOM considère la mise en demeure de la direction des affaires juridiques du collège, par rapport à la distribution du tract « le vrai visage de l'Administration » lors des portes ouvertes du 31 janvier, illégitime et refuse de se plier à ses demandes ;

Que la SOGÉÉCOM dénonce la mise en demeure comme forme d'intimidation antisyndicale

1.7.13 Que la SOGÉÉCOM dénonce fermement toute reprise de grève imposée dans le but d'exercer des représailles à l'encontre des grévistes;

Que la SOGÉÉCOM dénonce également toute instrumentalisation du calendrier scolaire par les administrations ;

Qu'advenant un débrayage de longue durée qui empêche l'atteinte des exigences des cours, la SOGÉÉCOM exige que toute modification au calendrier scolaire obtienne l'approbation de la SOGÉÉCOM ainsi que celle des autres syndicats actifs sur les campus,

Que la SOGÉÉCOM s'engage à mobiliser sa population en vue de grever les journées de reprise qui n'auraient pas obtenu son approbation ainsi que celle des autres syndicats actifs sur les campus;

Que la SOGÉÉCOM s'engage à offrir solidarité et soutien à toute association étudiante ou syndicat de salarié-e-s dans le milieu collégial subissant des reprises de grève.

28 novembre 2023

1.8 Horaire

1.8.2 Que les limites du cadre horaire pour les étudiant-e-s de l'enseignement régulier soient de 8h15 à 17h du lundi au mercredi et de 8h15 à 16h le jeudi et vendredi.

Date inconnue

1.8.1 Que la SOGÉÉCOM exige le respect de la période de libération du mardi en demandant à la Direction des études d'interdire les activités pédagogiques obligatoires durant cette période.

10 février 2004

1.8.3 Que la SOGÉÉCOM fasse pression auprès de la direction pour que l'ancien cadre horaire soit effectif à compter de 2012.

20 octobre 2009

1.8.4 Qu'une clause spéciale soit créée pour les parents-étudiant-e-s d'enfants de 0 à 12 ans, les exemptant sur demande et sans frais de cours débutant à 8h15 ou se terminant à 18h.

20 octobre 2009

1.8.5 Que la Direction intègre au système informatique les noms des parents-étudiant-e-s qui font une demande d'exemption de cours débutant à 8h15 ou se terminant à 18h pour, qu'à chaque session, lors de la création des horaires, le système informatique tienne automatiquement compte de ces contraintes.

20 octobre 2009

1.8.6 Que la SOGÉÉCOM demande la création d'une « banque » de 4 journées par année dont peut se prévaloir un étudiant ou une étudiante pour participer aux célébrations de la religion à laquelle il ou elle adhère ;

Qu'en ce sens, si une évaluation est prévue cette journée-là, qu'elle soit reprise selon les modalités de la politique actuelle de reprise d'évaluation ;

Que cette politique s'applique uniquement pour les fêtes importantes de religions reconnues ;

Que ces journées puissent être utilisées aux conditions suivantes :

L'étudiant ou l'étudiante doit aviser en début de session son ou sa professeur.e des absences prévues durant la session ; Dans le cas de fêtes dont la date est variable, l'étudiant ou l'étudiante doit tout de même aviser le ou la professeur.e en début de session de la période approximative où aura lieu la fête (à 2 ou 3 jours près), puis confirmer la date exacte de son absence au moins 48h à l'avance ;

Que cette politique et ces modalités soient inscrites dans les plans de cours et mentionnée en classe par le ou la professeur.e afin que les étudiant.e.s puissent s'en prévaloir.

18 octobre 2016

1.9 Pédagogie

1.9.1 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour l'établissement d'un mode d'évaluation de chaque professeur par tous ses étudiants pour établir la qualité de l'enseignement de ceux-ci, par le biais d'un questionnaire fait par l'association étudiante locale et que cette évaluation des professeurs soit l'affaire des professeurs et des étudiant-e-s et que l'administration n'a pas droit de regard.

10 novembre 2001

1.9.2 Que dans la charte locale des droits étudiants soit mentionné que la présence aux cours n'est pas obligatoire.

10 novembre 2001

1.9.3 Que les étudiant-e-s aient un pouvoir décisionnel sur l'élaboration des programmes et le contenu des cours.

10 novembre 2001

1.9.4 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour une politique permettant aux étudiant-e-s d'adopter démocratiquement leurs conditions de travail en début de session et d'émettre leur avis avant toute modification notable.

21 octobre 2008

1.9.5 Que le motif parental (rendez-vous chez un spécialiste ou enfant malade) soit considéré comme un motif raisonnable de s'absenter.

20 octobre 2009

1.9.6 Que la SOGÉÉCOM revendique l'implantation d'une loi spéciale visant à réduire la taille du calendrier normal d'une session collégiale (82 jours) pour la session d'Hiver 2012.

10 avril 2012

1.9.7 Que la SOGÉÉCOM exerce de la pression sur l'administration pour que celle-ci crédite le programme EXPLORE pour le deuxième cours d'anglais qui est un préalable pour l'obtention d'un DEC.

22 octobre 2013

1.10 Assurances collectives et santé publique

1.10.1 Que la SOGÉÉCOM fasse affaire avec l'ASEQ afin d'offrir un régime d'assurances collectives à partir de la rentrée de septembre 2018.

30 janvier 2018

1.10.2 Que les coûts des contraceptifs oraux d'urgence soient entièrement couverts par le régime d'assurance que procure l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ).

2 novembre 2021

1.10.3 Que les assurances collectives couvrent complètement les services psychologiques pour les diagnostics de problème d'apprentissage et l'ensemble des problèmes psychologique et physique qui demandent des accommodements du cégep.

2 novembre 2021

1.10.4 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'ingérence de l'administration du Collège et lui demande de respecter la capacité de ses membres à veiller sur leur santé.

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à la tendance à la surveillance et au recours aux gardes de sécurité afin de policer les usages des locaux des comités.

Que la SOGÉÉCOM se dote d'un protocole sanitaire en ce qui a trait à la fréquentation des locaux des comités et organismes

Que les membres des comités de la SOGÉÉCOM tiennent à jour un registre des membres fréquentant les locaux sur une base régulière, en vue de fournir celui-ci à la santé publique en cas d'écllosion de COVID-19.

Que ce registre ne soit divulgué qu'en cas d'écllosion, et qu'il ne puisse être utilisé à d'autres fins.

Que la distanciation sociale soit respectée autant que possible dans les locaux des comités.

Que la situation sanitaire soit réévaluée au début de la session prochaine et que ce protocole sanitaire soit amendé selon la situation.

2 novembre 2021

1.11 Autres affaires internes

1.11.1 Que la SOGÉÉCOM reconnaisse que ses positions ne visent pas que les étudiant-e-s du Québec, mais bien toute la population du monde.

17 avril 2012

1.11.2 Que la SOGÉÉCOM dénonce les menaces de mort.

17 avril 2012

1.11.3 Que la SOGEECOM fasse preuve de méfiance envers Révolution communiste ;

Que la SOGEECOM n'accorde aucune aide matérielle, logistique ou autre à Révolution communiste ;

Que la SOGEECOM n'autorise aucun affichage de Révolution communiste sur ses babillards et s'oppose à toute présence du groupe sur le campus.

9 avril 2024

2. MOUVEMENT ÉTUDIANT ET ÉDUCATION

2.1 Structure et orientations du système d'éducation

2.1.1 Que la SOGÉÉCOM soit contre le « ticket modérateur », les coupes dans les cours de philosophie et d'éducation physique ainsi que le rajout des cours d'anglais.

13 avril 1993

2.1.2 Que la SOGÉÉCOM rejette toute réforme de l'éducation dont le but est d'assujettir le système d'éducation aux attentes du marché du travail.

13 avril 1993

2.1.3 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute forme de fusion ou regroupement des services entre les cégeps parce que cela amènerait inévitablement une diminution de la qualité des services offerts aux étudiants.

21 octobre 1997

2.1.4 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'embauche de chargé-e-s de cours à l'université, et se positionne en faveur de l'embauche de professeur-e-s réguliers ou régulières.

23 février 1999

2.1.5 Pour une réforme du mode de fonctionnement des instances décisionnelles des institutions d'enseignement post-secondaire sur une base démocratique, soit : 1/3 étudiant-e-s, 1/3 enseignant-e-s, 1/3 employé-e-s professionnel-le-s et de soutien.

21 septembre 1999

2.1.6 Contre tout Sommet ou autre rassemblement d'élites sur la question de l'éducation.

29 février 2000

2.1.7 Que la SOGÉÉCOM rejette des pouvoirs accordés au Directeur des Services Pédagogiques par le Ministère de l'Éducation du Québec sur l'évaluation académique que chaque étudiant doit recevoir.

10 novembre 2001

2.1.8 Que la SOGÉÉCOM se positionne contre l'assurance qualité sous toutes ses formes. Que la SOGÉÉCOM s'oppose à la création d'une éventuelle Commission d'évaluation des universités québécoises (CÉUQ), tel que prescrit par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

14 mars 2012

2.1.9 Que la SOGÉÉCOM ne reconnaisse pas le droit de regard du gouvernement ou des gestionnaires du gouvernement sur les établissements d'enseignement post-secondaire.

24 avril 2012

2.1.10 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour l'autogestion des établissements d'enseignement post-secondaire par les communautés internes, et ce dans une perspective de démocratie directe.

24 avril 2012

2.1.11 Que la SOGÉÉCOM prône l'instauration d'instances réellement démocratiques où les membres de la communauté interne (professeur-e-s, employé-e-s de soutien, professionnel-le-s, étudiant-e-s, etc.) seraient nettement majoritaires et auraient un droit de vote égalitaire, sans toutefois empêcher la représentation des groupes extérieurs progressistes qui pourraient apporter des perspectives pertinentes au débat.

24 avril 2012

2.1.12 Que la SOGÉÉCOM se positionne en faveur de la création d'une fédération des établissements d'enseignement post-secondaire, dans le but de coordonner les activités et les prises de positions des différentes institutions, qui respecterait entre autre les principes de démocratie directe ainsi que de souveraineté locale.

24 avril 2012

2.1.13 Qu'il y ait une prépondérance de la communauté interne sur les CA des institutions post-secondaires.

27 novembre 2012

2.1.14 Que la SOGÉÉCOM se positionne fermement contre la présence des entreprises et des agents économiques extérieurs sur les CA des institutions post-secondaires

27 novembre 2012

2.1.15 *Que la SOGÉÉCOM se positionne en défaveur de la recherche alignée avec le marché en milieu collégial.*
26 novembre 2013

2.2 Cours et programmes

2.2.1 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'épreuve uniforme de français, à l'épreuve synthèse de programme ainsi qu'à l'augmentation des exigences pour l'obtention du DES qui ont pour but de diminuer l'accessibilité à l'éducation et non d'améliorer la qualité de la formation.*
23 septembre 1997

2.2.2 *Contre les AEC considérant qu'elles constituent une forme de privatisation.*
23 février 1999

2.2.3 *Contre les DEC institutionnels*
23 février 1999

2.2.4 *Que les programmes soient élaborés de concert entre les étudiant-e-s et les professeur-e-s.*
23 février 1999

2.2.5 *Que la SOGÉÉCOM se positionne contre l'abolition de programmes d'études au Collégial et à l'Université.*
29 février 2000

2.2.6 *Que la SOGÉÉCOM se positionne afin que toute AEC ne répondant pas aux critères suivants soit refusée jusqu'à ce qu'elle s'y conforme :*

1) *Que l'AEC assure aux futurs travailleur-euse-s une polyvalence face aux changements et évolutions des différentes normes et pratiques existantes;*

2) *Que l'AEC soit libre de l'intervention financière ou fonctionnelle du privé; (4 décembre 2007)*

3) *Qu'on exige à l'admission une expérience suffisante dans le domaine d'études associé et la réussite préalable de tous les cours de formation générale commune et propre (Français, Anglais, Éducation physique, Philosophie) ou une formation équivalente;*

Que la SOGÉÉCOM travaille afin que les AEC de perfectionnement existantes soient converties en spécialisation d'études collégiales.

21 octobre 2008

2.2.7 *Que le cours d'Introduction à la politique soit obligatoire dans la formation générale collégiale.*

27 novembre 2012

2.2.8 *Que l'on ajoute un cours d'histoire critique de la civilisation occidentale récente dans la formation générale collégiale .*

27 novembre 2012

2.2.9 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose au baccalauréat obligatoire en soins infirmiers.*

Que la SOGÉÉCOM appuie la FIQ dans cette lutte.

26 novembre 2013

2.2.10 Que la SOGÉÉCOM dénonce les recommandations du rapport Demers qui soumettent la qualité et l'accessibilité de l'éducation post-secondaire à une logique de diplomation accélérée et d'adaptation continuelle aux besoins du marché du travail;

Que la SOGÉÉCOM exige le maintien des devis nationaux, de l'Épreuve Uniforme de Français et des visées de la formation générale, dans la mesure où la proposition actuelle de les abolir a pour seul objectif de réduire les exigences menant à l'obtention d'un DEC et d'arrimer toute la formation aux besoins du marché du travail dans le domaine d'études en particulier;

Que la SOGÉÉCOM réitère que les institutions d'enseignement doivent être gérées avant tout par la communauté étudiante et professorale dans un souci de collégialité;

Que la SOGÉÉCOM entame dès la session d'hiver 2016 une campagne d'information et de mobilisation concernant les réformes en éducation en lien avec les rapports Demers et Tremblay-Roy;

Que la SOGÉÉCOM réitère qu'elle s'oppose à toute AEC qui ne se conforme pas à ces critères :

1) Que l'AEC assure aux futur-e-s travailleurs et travailleuses une polyvalence face aux changements et évolutions des différentes normes et pratiques existantes;

2) Que l'AEC soit libre de l'intervention financière ou fonctionnelle du privé;

3) Qu'on exige à l'admission une expérience suffisante dans le domaine d'études associé et la réussite préalable de tous les cours de formation générale commune et propre (Français, Anglais, Éducation-physique, Philosophie) ou une formation équivalente.

08 décembre 2015

2.3 Financement de l'éducation

2.3.1 Que le mouvement étudiant s'oppose formellement à toutes coupes budgétaires dans les affaires sociales et de l'éducation et ne leur reconnaît aucune légitimité, ni aucune justification, y compris dans le cadre de mesures de «contrôle» d'une crise économique.

29 septembre 1981

2.3.2 Que la SOGÉÉCOM exige du gouvernement fédéral qu'il injecte de nouveaux fonds dans les paiements de transfert fournis aux provinces pour financer l'éducation post-secondaire.

29 avril 1994

2.3.3 Que la SOGÉÉCOM revendique l'abolition des institutions d'éducation privées et autres à caractère élitiste.

23 février 1999

2.3.4 Que la SOGÉÉCOM revendique une éducation de qualité passant par un réinvestissement massif dans le réseau de l'éducation.

29 février 2000

2.3.5 Que la SOGÉÉCOM se positionne en faveur du financement de tout projet de recherche fondamentale et projet artistique ;

Que la SOGÉÉCOM encourage tout projet de recherche appliquée à visée sociale et non-mercantile.

17 avril 2012

2.3.6 Que soient abolies toutes déductions fiscales et subventions publiques destinées aux entreprises concluant des contrats de recherche et développement avec les institutions d'enseignement post-secondaire.

27 novembre 2012

2.3.7 *Que l'on fixe un plafond de dépenses publicitaires pour les universités et les cégeps.*

27 novembre 2012

2.3.8 *Qu'il y ait un mode de financement diminuant la concurrence entre les universités et qui encouragerait la coopération (abolition du financement par EETP).*

27 novembre 2012

2.3.9 *Que l'on dénonce la marchandisation de l'éducation à tous les niveaux.*

17 avril 2014

2.3 Aide financière aux études

2.3.1 *Que la SOGÉÉCOM revendique une réforme du régime des prêts et bourses visant les grands objectifs prioritaires suivants :*

A- *Obtenir un régime accessible à toutes les catégories d'étudiantes et d'étudiants en accordant aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel le droit de présenter une demande d'aide financière;*

B- *Obtenir un régime assurant un niveau de vie décent et considérant les besoins spécifiques de certaines catégories d'étudiantes et d'étudiants en reconnaissant les dépenses réelles encourues pendant la période d'été et accorder une aide plus grande pour les soins de santé;*

C- *Obtenir un régime qui considère que le financement des études doit provenir de sources de revenus et de contributions réelles, vérifiables et stables qui permettent à l'étudiante ou l'étudiant de se consacrer pleinement à ses études en abolissant la contribution parentale, du et de la conjoint-e et minimale étudiante et en reconnaissant l'autonomie financière de l'étudiant-e dès le départ du domicile familial;*

D- *Obtenir un régime transparent, efficace et régulier et dont les services sont accessibles en renforçant les services locaux d'aide financière;*

E- *Obtenir un régime qui ne participe pas à l'endettement étudiant en convertissant les prêts en bourses; (27 octobre 1987)*

F- *Obtenir un régime respectueux de la volonté individuelle des étudiant-e-s en le rendant entièrement*

accessible pour les étudiant-e-s qui veulent étudier à l'extérieur du Québec;

G- *Obtenir un régime qui ne participe pas à l'oppression des femmes en tenant compte de la période d'abandon dans le remboursement des prêts et bourses lorsqu'une femme enceinte doit interrompre ses*

études; en reconnaissant adéquatement dans le calcul la double charge financière assumée par les femmes enceintes et les familles monoparentales et en remboursant en totalité tous les frais de garde relatifs aux études; (17 novembre 1998)

H- *Obtenir un régime respectueux des droits des étudiant-e-s en accordant le droit à la faillite des prêts étudiants sans restriction particulière. (23 février 1999)*

*Date inconnue (*26 novembre 2016?)*

2.3.2 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute mesure augmentant l'endettement étudiant en faveur de l'abolition des prêts et revendique la mise en place du salariat étudiant.*

23 septembre 1997

2.3.3 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour l'abolition de l'endettement étudiant par l'amélioration du régime de prêts et bourses (accessibilité, qualité, quantité), dans une perspective de salariat étudiant.

21 septembre 1999

2.4 Frais et conditions d'études

2.4.1 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute taxe à l'échec et autres "incitatifs" à la réussite.

23 septembre 1997

2.4.2 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute discrimination monétaire ou autre envers les étudiants provenant de l'extérieur du Québec.

23 septembre 1997

2.4.3 Contre toute taxe à l'étude, y compris le remboursement proportionnel au revenu.

17 novembre 1998

2.4.4 Que les étudiant-e-s n'aient pas seulement un rôle consultatif dans l'élaboration de toute réforme en éducation, mais qu'ils et elles aient le dernier mot sur une base égalitaire avec le personnel enseignant et non-enseignant.

23 février 1999

2.4.5 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour l'obtention de la négociation des plans de cours dans l'ensemble des institutions post-secondaire.

23 février 1999

2.4.6 Contre l'article de loi 24.5 qui rend légaux les frais de toute autre nature.

23 février 1999

2.4.7 Que la SOGÉÉCOM prenne tous les moyens nécessaires pour contrer tout projet de hausse des frais de scolarité et ce, à tous les niveaux scolaires.

21 septembre 1999

2.4.8 Pour la gratuité scolaire complète à tous les niveaux, y compris en ce qui a trait aux fournitures scolaires.

29 février 2000

2.4.9 Pour l'abolition des frais afférents ou de toute autre facture pour les étudiant-e-s en lien avec l'accessibilité à l'éducation.

16 septembre 2003

2.4.10 Que la SOGÉÉCOM s'oppose aux hausses de tarifs et à la privatisation dans les services publics, au dégel actuel ainsi qu'à tout nouveau dégel, différenciation ou déréglementation des frais de scolarité.

30 mars 2010

2.4.11 Que la SOGÉÉCOM soit contre les solutions de financement alternatives à la hausse des frais de scolarité universitaire et à la compression budgétaire collégiale qui visent à transférer le fardeau

sur les étudiant-e-s ou sur les services publics ou qui ouvre la porte à une plus grande marchandisation de nos services publics.

7 février 2012

2.4.12 Pour une réelle gratuité scolaire dans les Cégeps.

29 février 2012

2.4.13 Que la SOGÉÉCOM revendique le salaire raisonnable et adapté et des conditions de travail convenables pour tous les étudiants et toutes les étudiantes en situation de stage à tout ordre d'enseignement ;

Que la SOGÉÉCOM réaffirme comme revendication secondaire, l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'Aide financière aux études ;

Que la SOGÉÉCOM rejoigne la Coalition Montréalaise sur la rémunération des stages et invite ses membres à participer aux mobilisations en faveur de la rémunération des stages ;

14 novembre 2017

2.4.14 Que la SOGÉÉCOM informe et mobilise ses membres en faveur de la lutte pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux;

Que la SOGÉÉCOM participe à la Coalition régionale pour la rémunération de tous les stages et qu'elle invite les groupes, associations et organismes alliés à y participer;

Que la SOGÉÉCOM lance, conjointement avec les autres campus et dès la rentrée de la session d'automne, un ultimatum au gouvernement de mettre en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études;

Que la SOGÉÉCOM organise une assemblée générale de grève à l'automne 2018, pour voter une journée de grève la semaine du 19 novembre;

Que la SOGÉÉCOM cherche des appuis des syndicats et organismes communautaires à la campagne pour la rémunération de tous les stages

Que la SOGÉÉCOM invite les différents milieux comportant des stages non-rémunérés à se montrer solidaires des stagiaires et de leurs revendications

4 septembre 2018

2.4.15 Que la SOGEECOM revendique une modification des politiques publiques pour assurer des conditions de vie acceptables, présentes et futures, à tous les étudiant.es, et ce à travers une transition écologique et sociale, un enrichissement des programmes de prêts et bourses, une salarisation de tout les stages et une réduction des frais de scolarité dans une optique de gratuité scolaire;

12 avril 2022

2.5 Mouvement étudiant

2.5.1 Que la SOGÉÉCOM informe largement les étudiant-e-s des différentes luttes locales, montrent en quoi ces luttes sont liées à la défense et l'élargissement du droit à l'éducation et soutiennent activement ces luttes en participant aux différents moyens d'actions et en fournissant l'aide technique et matérielle.

15 novembre 1977

2.5.2 Que nous combattions activement le sexisme, le racisme, l'homophobie, l'hétérosexisme, l'âgisme, l'eugénisme et le fascisme tant dans le milieu de l'éducation qu'au niveau social.

23 février 1999

2.5.3 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose à ce que l'instance annuelle commune FECQ-FEUQ se nomme « Assemblée Étudiante du Québec ».*

28 novembre 2006

2.5.4 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose à la rémunération des exécutants nationaux de l'ASSÉ.*

20 octobre 2009

2.5.5 *Que la SOGÉÉCOM refuse de traiter avec l'exécutif national de la Fédération universitaire du Québec (FEUQ)*

Que la SOGÉÉCOM dénonce les tentatives de récupération du mouvement de grève et de négociation à rabais de la part de n'importe quel acteur.

Que la SOGÉÉCOM participe à la production et à la distribution de matériel d'information sur le sujet.

7 février 2012

2.5.6 *Que la SOGÉÉCOM ne collabore pas avec les fédérations étudiantes, mais entretienne des liens avec toutes les associations étudiantes des cégeps et universités de la province. Advenant la nécessité de le faire, que toute collaboration avec les fédérations étudiantes soit préalablement approuvée en instance de la SOGÉÉCOM.*

17 avril 2012

2.5.7 *Que la SOGÉÉCOM se positionne contre l'encadrement légal du droit de grève des associations étudiantes.*

27 novembre 2012

2.5.8 *Que la SOGÉÉCOM revendique que la campagne 2013-2014 de l'ASSÉ porte exclusivement sur l'austérité.*

22 octobre 2013

2.5.9 *Que la SOGÉÉCOM participe à la manifestation du 15 novembre 2013 contre l'austérité, organisée par le Conseil Régional de l'ASSÉ à Montréal, ainsi qu'aux manifestations qui suivront.*

22 octobre 2013

2.5.10 *Que la SOGÉÉCOM propose à l'ASSÉ d'organiser une tournée de conférences de CoopMédia de Montréal.*

26 novembre 2013

2.5.11 *Que l'on centre la campagne nationale de 2014 -2015 sur le travail et l'austérité.*

17 avril 2014

2.5.12 *Que l'on poursuive l'escalade des moyens de pression pour l'obtention de la gratuité scolaire; Que cette escalade des moyens de pression culmine en hiver 2017 par une grève générale illimitée.*

17 avril 2014

2.5.13 *Que la SOGÉÉCOM soit en faveur que les comités de travail de l'ASSÉ ajoutent aux bilans produits pour les congrès une description de leurs dépenses ;*

Qu'en cas de doute sur certaines dépenses, les membres puissent accéder aux factures concernées anonymisées, comme c'est déjà le cas.

08 décembre 2015

2.5.14 Que la prochaine campagne de l'ASSÉ porte sur la précarité étudiante.

Que les revendications aillent dans le sens des points suivants :

1-Pour un revenu de travail décent, le salaire minimum à 15\$ de l'heure.

2-Contre le travail gratuit ; pour la rémunération des stages à tous les niveaux d'enseignement.

3-Contre toute hausse de frais dans les cégeps et les universités.

08 décembre 2015

2.5.15 Que la SOGÉÉCOM appuie la proposition de Sherbrooke pour la dissolution de l'ASSÉ.

14 novembre 2017

2.5.16 Que la SOGÉÉCOM reconnaisse la présence de dynamiques oppressives au sein des structures étudiantes ainsi qu'au sein du système d'éducation et qu'elle veille à intégrer dans ses luttes des perspectives et des pratiques anti-oppressives (féministe, anticoloniale, antiraciste, antitransphobe, antihomophobe et anticapitaliste) ;

Que la SOGÉÉCOM tienne une assemblée générale de grève à l'automne 2022 afin de poursuivre l'escalade des moyens de pression réclamant les modifications des politiques adoptées plus tôt;

Que la SOGÉÉCOM envisage, à défaut d'une réponse gouvernementale satisfaisante, une grève générale illimitée au printemps 2023 réclamant les modifications des politiques publiques adoptées plus tôt;

Que la SOGÉÉCOM participe à la création d'une coalition avec les associations étudiantes qui envisagent également une grève générale illimitée au printemps 2023 réclamant les modifications des politiques publiques adoptées plus tôt;

Que la proposition de budget de la SOGÉÉCOM pour l'année 2022-2023 prévoit une dépense représentant 3\$ par membre (approximativement 18000\$) visant à financer ladite coalition d'associations étudiantes ;

Que la SOGÉÉCOM encourage les autres associations étudiantes de la province à adopter un mandat de création d'une coalition d'associations étudiantes qui envisagent une grève générale illimitée au printemps 2023 réclamant les modifications des politiques publiques adoptées plus tôt;

12 avril 2022

2.5.17 Que la Sogéecom s'affilie à la CRUES.

14 mars 2023

2.5.178 Que la SOGÉÉCOM soutienne la CRUES dans sa campagne pour la salarisation des stages

5 septembre 2023

2.5.19 Que la SOGÉÉCOM adopte les 13 positions de la CRUES qui suivent (Annexe 6.4)

28 novembre 2023

2.5.20 Que la SOGÉÉCOM soit méfiante envers l'UEQ et la FECQ

Que la SOGÉÉCOM ne prône la coopération avec les fédérations que lorsqu'un rapport de force puissant, avec le gouvernement et les fédérations, est en place.

28 novembre 2023

2.5.21 *Que la SOGÉÉCOM se positionne en faveur d'un changement de campagne, passant de la salarisation des stages à la gratuité et l'accessibilité des transports en communs à travers le soi-disant Québec ;*

Que la campagne ait pour but précis de viser une gratuité totale des transports en communs pour les habitant.e.s du soi-disant Québec ;

Que la campagne ait pour but de faire augmenter l'accessibilité et les services de transport en commun en régions afin qu'il soit possible et rapide de se déplacer entre les régions pour diminuer notre dépendance aux automobiles, causée par l'inaccessibilité des transports ;

Que la campagne revendique un financement complet des gouvernements pour cette gratuité et accessibilité des transports en commun urbain, régionale et interrégionale.

9 avril 2024

2.5.22 *Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la rémunération et la salarisation de toute forme de travail militant, visible ou invisible, incluant mais ne se limitant pas au praesidium, au comité bouffe, etc. ;*

Que, dans la mesure du possible, la SOGÉÉCOM tente de trouver des personnes volontaires pour effectuer le travail sans rémunération ;

Que cette position ne soit pas utilisée pour justifier la non-réalisation d'un travail militant plutôt que sa rémunération.

9 avril 2024

3. JUSTICE SOCIALE

3.1 Environnement et justice climatique

3.1.1 *Que la SOGÉÉCOM se positionne pour que l'équilibre écologique soit respectée en toutes circonstances, même lorsque la maximisation des profits dicte le contraire.*

Date inconnue

3.1.2 *Pour la gratuité de tous les transports en commun.*

21 mars 2012

3.1.3 *Que l'ASSÉ rejette l'ensemble des mesures d'austérité et des projets d'exploitation des transports des hydrocarbures ; Que l'ASSÉ s'organise avec les groupes qui s'organisent contre ces mesures;*

24 novembre 2014

3.1.4 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose fermement au projet oléoduc de TransCanada et tout autre initiative similaire.*

25 novembre 2014

3.1.5 *Que la SOGÉÉCOM prenne tous les moyens nécessaires pour appuyer la lutte contre la crise environnementale.*

3 septembre 2019

3.1.6 Que la SOGÉÉCOM travaille avec le conseil écologique, le syndicat des professeur.e.s et l'administration du collège afin de transformer et moderniser le collège pour qu'il soit le premier collège écoresponsable.

Que la SOGÉÉCOM entame les démarches pour bannir de manière permanente les machines distributrices et les contenants à usage unique.

24 septembre 2019

3.1.7 Que la SOGÉÉCOM mobilise toutes ses forces pour la lutte contre la crise écologique.

Que la SOGÉÉCOM joigne ses efforts à la Coalition Étudiante pour un Virage Environnemental et Social.

Que la SOGÉÉCOM prenne tous les moyens nécessaires afin d'offrir à ses membres les moyens de s'organiser contre les désastres écologiques.

Que la SOGÉÉCOM entame une escalade des moyens de pression afin de forcer les dirigeant-e-s à se doter d'un plan d'action contre la crise climatique.

11 février 2020

3.1.8 Que la SOGÉÉCOM S'oppose à la destruction du terrain vague actuellement en cours;

Que la SOGÉÉCOM S'oppose au projet de plateforme de transbordement de Ray-Mont Logistics dans l'Est de Montréal
Que la SOGÉÉCOM s'oppose, de façon plus large, à la stratégie maritime "Avantage Saint-Laurent" et à tout projet s'inscrivant dans une optique de siliconisation de la vallée du Saint-Laurent;

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à tout projet de développement de zones industrialo-portuaires dont la Zone d'Innovation Litoral Est (ZILE) à Québec et l'agrandissement du port de Montréal à Contrecoeur;

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute augmentation de l'infrastructure extractiviste et coloniale Québécoise et Canadienne.

11 février 2020

3.1.9 Que la SOGEECOM revendique une modification des politiques publiques pour assurer des conditions de vie acceptables, présentes et futures, à tous les étudiant.es, et ce à travers une transition écologique et sociale, un enrichissement des programmes de prêts et bourses, une salarisation de tout les stages et une réduction des frais de scolarité dans une optique de gratuité scolaire;

12 avril 2022

3.2 Anti-colonialisme et solidarité avec les peuples autochtones

3.2.1 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour le droit à l'autodétermination des peuples des Premières Nations.

Date inconnue

3.2.2 Que la SOGÉÉCOM affirme son opposition au Plan Nord et à toute forme de développement du territoire qui se ferait sans l'accord des peuples autochtones ;

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute utilisation de redevances sur les ressources naturelles, notamment celles provenant du Plan Nord pour financer l'éducation ou le gel des frais de scolarité ;

Que la SOGÉÉCOM réclame que toutes les redevances pour l'exploitation des ressources naturelles soient fixées, perçues et utilisées uniquement par les communautés autochtones concernées, et ce, sans ingérence des entreprises privées ou des gouvernements provincial et fédéral.

14 mars 2012

3.2.3 *Que la SOGÉÉCOM soutienne la lutte anti-coloniale contre les hydrocarbures;
Que la SOGÉÉCOM soutienne le camp de la rivière;
Que la SOGÉÉCOM soutienne les populations autochtones dans leurs luttes environnementales et décoloniales;
Que la SOGÉÉCOM soutienne le Comité de Défense et de Décolonisation des Territoires.*
30 janvier 2018

3.2.4 *Que la SOGÉÉCOM adopte une position de solidarité avec la nation Wet'suwet 'en.*
11 février 2020

3.2.5 *Que la SOGÉÉCOM réaffirme sa reconnaissance de la souveraineté de la nation Wet'suwet'en sur leurs territoires et qu'elle reconnaisse que le projet colonial de l'État canadien est toujours en cours et doit être combattu par tous les moyens. Que la SOGÉÉCOM réitère sa position en défense des droits ancestraux et de l'auto- détermination des Premières Nations, des Métis et des Inuit, en adoptant un mandat de solidarité aux luttes anticoloniales, et en offrant un support financier et matériel à ces luttes.
Que la SOGÉÉCOM diffuse toutes les informations et offre un appui logistique aux actions de solidarité entourant ces luttes pour encourager ses membres à y participer.
Que la SOGÉÉCOM invite les autres associations étudiantes du soi-disant Québec à adopter des positions similaires.*
12 avril 2022

3.2.6 *Que la SOGÉÉCOM soutienne les revendications territoriales des Gardiens du territoire Nehirowisiwok sur le Nehirowisiw Aski;
Que la SOGÉÉCOM appuie les luttes pour la reconnaissance des droits ancestraux du peuple Nehirowisiw.*
9 avril 2024

3.3 Répression et judiciarisation

3.3.1 *Contre la répression policière et politique et pour le droit de manifester librement et sans condition.*
23 février 1999

3.3.2 *Contre la brutalité policière et pour le retrait des accusations effectuées lors d'actions de mobilisation.*
29 février 2000

3.3.3 *Que la SOGÉÉCOM rappelle l'importance des actions directes et de la désobéissance civile visant à perturber la paix sociale et les intérêts des élites politiques et économiques.
Que la SOGÉÉCOM puisse défendre la légitimité de ce type d'actions dans la mesure où cela ne compromet pas l'association.*
29 février 2012

3.3.4 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute divulgation des trajets des manifestations auxquelles elle participe.*
29 février 2012

3.3.5 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.*

21 mars 2012

3.3.6 *Que, dans l'éventuelle imposition d'une injonction forçant la reprise des cours au CÉGEP de Maisonneuve, que la SOGÉÉCOM s'oppose farouchement à la présence policière à l'intérieur du CÉGEP, et ce, jusqu'à la fin de la validité de l'injonction.*

17 avril 2012

3.3.7 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose au profilage politique et à toute tentative de discrimination de la part des corps policiers.*

25 novembre 2014

3.3.8 *Que la SOGÉÉCOM appuie par tous les moyens possibles les démarches juridiques des arrêté-e-s, en particulier ses membres.*

25 novembre 2014

3.4 Enjeux de genre et féminismes

3.4.1 *Pour une féminisation tant à l'oral qu'à l'écrit.*

23 février 1999

3.4.2 *Pour des heures de cours correspondant aux horaires de garderie pour les parents étudiants.*

23 février 1999

3.4.3 *Pour une analyse féministe dans les cours, au même titre que les autres approches.*

23 février 1999

3.4.4 *Pour une réforme des manuels scolaires visant à éliminer la vision patriarcale à l'intérieur du système d'éducation, et ce, dans l'optique de présenter, entre autres, l'analyse féministe et d'utiliser la féminisation tant à l'oral qu'à l'écrit.*

26 octobre 1999

3.4.5 *Que la SOGÉÉCOM affirme le caractère féministe d'une lutte de fond contre toute mesure régressive et anti-sociale, notamment celle contre la hausse des frais de scolarité;*

Que la SOGÉÉCOM dénonce les analyses étroites et patriarcales mises de l'avant par la FECQ qui dénonce la hausse des frais de scolarité comme un frein à la fondation d'une famille et à l'achat d'une maison, sans critiquer le caractère anti-féministe sous-jacent à la reproduction du modèle familial classique.

10 avril 2012

3.4.6 *Que la SOGÉÉCOM adopte la déclaration de l'Institut Simone-de-Beauvoir sur la hausse des droits de scolarité et l'impact sur les femmes. (en annexe)*

17 avril 2012

3.4.7 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose à une interprétation de ses positions qui chercherait à invisibiliser les formes d'oppression qui s'exercent principalement à l'encontre des femmes.*

26 novembre 2013

3.4.8 Que la SOGÉÉCOM s'active à éliminer tout rapport inégalitaire ou discriminatoire basé sur le sexe, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou un handicap quelconque à l'intérieur de sa structure et de ses instances.

30 janvier 2014

3.4.9 Que la SOGÉÉCOM s'assure qu'en matière de violences sexuelles, les changements apportés aux politiques et aux ressources offertes au collège aillent dans le sens des principes suivants :

- 1) La plainte appartient à la personne qui porte plainte. Son accord est essentiel pour mettre en marche les différentes étapes de la procédure et elles peuvent être interrompues à sa demande;
- 2) Une plus grande transparence au niveau des sanctions et une redevabilité des acteurs et actrices qui appliqueront les politiques envers l'ensemble de la communauté du collège, notamment par le biais de la publication d'un rapport anonymisé chaque année;
- 3) Du soutien psychologique et de l'accompagnement et des accommodements peuvent être obtenus dès le dépôt de la plainte;
- 4) Un comité contre le harcèlement sexuel qui inclut des étudiant-e-s coordonne les différents aspects de la politique;
- 5) Des processus informels et formels sont mis en place pour offrir à la personne plaignante différentes options qui lui permettent de choisir ce qui correspond à son besoin;

Qu'en plus des processus liés aux plaintes, la politique inclue des campagnes de sensibilisation et d'information récurrentes sur les enjeux liés au consentement et aux violences sexuelles;

Qu'en ce sens, la SOGÉÉCOM appuie la diffusion de la campagne « Sans oui, c'est non! » à Maisonneuve.

30 janvier 2018

3.4.10 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour les droits des personnes trans, non-binaires, intersexes et non-conformes dans le genre à leur autodétermination, et pour le retrait des articles 23, 24, 26, 30, 33, 41, 42, 43, 247 du projet de loi 2 ;

Que la SOGÉÉCOM appuie logistiquement et financièrement les organismes communautaires et les collectifs par et pour les personnes trans, non-binaires, intersexes, et non-conformes dans le genre dans leur lutte d'opposition au projet de loi 2 tel qu'il est présenté dans sa forme actuelle.

2 novembre 2021

3.4.11 Que la SOGÉÉCOM appui logistiquement, politiquement et financièrement les organismes communautaires et les collectifs par et pour les personnes trans, non-binaires, intersexes, et non-conformes dans le genre, comme le P!nk Bloc, Les Insoumises, le Comité Queer de Maisonneuve (O.P.E.N.), les cumsluts, etc, dans leur lutte d'opposition au Comité des Sages tel qu'il est présenté dans sa forme actuelle et qu'elle lutte pour la dénonciation de toute tentative de problématisation de l'existence des personnes trans et non binaires.

9 avril 2024

3.5 Pauvreté et filet social

3.5.1 Contre toute coupe du programme de l'aide sociale.

Date inconnue

3.5.2 Pour une augmentation du salaire minimum supérieur au seuil de la pauvreté.

23 février 1999

3.5.3 *Que la SOGÉÉCOM dénonce la disparité entre la répartition des statuts socio-économiques au sein du Collège et au sein du quartier.*

Que la SOGÉÉCOM exige la mise en place de mesures de discrimination positive visant à favoriser l'admission des résidents et résidentes d'Hochelaga-Maisonneuve.

7 mars 2012

3.6 Démocratie

3.6.1 *Prioriser les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation. Souligner l'importance de la mise en place de médias indépendants contrôlé par les organes démocratiques qui fondent les luttes populaires. Rappeler le rôle instrumental et secondaire des médias dans la cadre d'une lutte sociale combative et démocratique.*

21 mars 2012

3.6.2 *Que la SOGÉÉCOM dénonce toute tentative des administrations de bafouer les droits des étudiant-e-s en forçant le retour en classe malgré des votes en faveur de la grève.*

Que la SOGÉÉCOM aide les associations étudiantes touchées dans la mesure du possible.

17 avril 2012

3.6.3 *Que la SOGÉÉCOM ne reconnaisse pas la légitimité du règlement P-6.*

26 mars 2013

3.6.4 *Que l'on favorise, lorsque possible, l'utilisation de médias indépendante et engagés, autant lors de la collecte que lors de la diffusion de matériel d'information.*

26 novembre 2013

3.6.5 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements.*

30 janvier 2014

3.6.6 *Que la SOGÉÉCOM exige une laïcité des institutions étatiques, des élu-e-s et du personnel de l'État disposant d'un pouvoir légal de coercition.*

30 janvier 2014

3.6.7 *Que la SOGÉÉCOM soutienne la liberté de religion pour tout-e autre employé-e de l'État telle que définie dans les articles 3. et 10. de la Charte des Droits et Libertés de la Personne.*

30 janvier 2014

3.6.8 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose ouvertement à la loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;*

Que la SOGÉÉCOM affiche publiquement sa solidarité avec les personnes concerné.e.s ;

Que la SOGÉÉCOM encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ladite loi ;

Que la SOGÉÉCOM informe ses membres qui subiraient des discriminations découlant de la loi de leurs recours possibles et accompagne ces personnes visées dans leurs démarches.

Que la SOGÉÉCOM soit constamment en contact avec les organismes communautaires qui travaillent avec ce dossier, sans parler à leur place;

Que la SOGÉÉCOM invite ses membres à affirmer leur solidarité avec les personnes visée.s par la loi.

11 février 2020

3.7 Travail et syndicalisation

3.7.1 Contre les clauses orphelines.

23 février 1999

3.7.2 En faveur de l'équité salariale.

23 février 1999

3.7.3 Que la SOGÉÉCOM se positionne en appui aux travailleurs et travailleuses du transport en commun et déclare leur droit à la grève inaliénable comme celui de tous et toutes les salarié-e-s.

4 décembre 2007

3.7.4 Que l'on appuie inconditionnellement la lutte des travailleurs et des travailleuses d'AVEOS, d'Air Canada et d'Alcan.

21 mars 2012

3.7.5 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute baisse salariale du corps professoral au sein du réseau collégial.

26 novembre 2013

3.7.6 Que l'on encourage et que l'on participe à une grève sociale en 2015.

17 avril 2014

3.7.7 Que l'on s'oppose au projet de loi 3.

21 octobre 2014

3.7.8 Que l'on participe à la création, à l'organisation et aux actions du Front intersyndical du Collège de Maisonneuve (FICOM);

Que ses objectifs soient la lutte contre l'austérité, la mise de l'avant d'alternatives fiscales et la solidarité syndicale ;

Qu'il soit ouvert à l'ensemble des membres de syndicats voulant s'impliquer dans la lutte contre l'austérité ;

21 octobre 2014

3.7.9 Que la SOGÉÉCOM adopte un mandat de solidarité envers les grévistes de la COOP et plus généralement envers tous les syndicats du Collège.

11 février 2020

3.7.10 Que l'on adopte un mandat de soutien à la campagne de grève actuelle du Front commun, de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ainsi que de la Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE).

28 novembre 2023

3.8 Austérité

3.8.1 Que l'on poursuive la campagne contre l'austérité lancée par l'ASSÉ;

Que cette campagne s'articule cependant sur deux axes;

-Lutte contre l'austérité en santé, en éducation et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausse des frais, privatisation et marchandisation).

- Luttés pour les droits syndicaux : les régimes de retraites, la détérioration des conditions de travail et les lois spéciales.

Que le discours de cette campagne pose le problème de l'austérité, non pas comme inévitable, mais bien comme un projet idéologique pour lequel il existe plusieurs alternatives;

Que l'on fasse la promotion de cette campagne et que l'on appelle à la formation de fronts de lutte commune dans l'ensemble des institutions d'enseignement, des lieux de travail et des milieux communautaires du Québec.

21 octobre 2014

3.8.2 Que l'on dénonce toute coupure dans les services publics dans une logique d'austérité ;

25 novembre 2014

3.8.3 Que dans le cadre de la lutte contre l'austérité, l'on priorise la revendication des mesures fiscales

suivantes : la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition ;

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics et dans les subventions aux organismes communautaires ;

Que l'on propose à l'ASSÉ d'adopter ces revendications.

17 février 2015

3.8.4 Que l'ASSÉ soutienne les appels à la grève sociale pour le 1er mai et qu'elle appuie les travailleuses et travailleurs en ce sens.

17 février 2015

3.9 Capitalisme et mondialisation

3.9.1 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien être de la population et à tous les accords et organisations internationales qui répondent à la même logique.

20 mars 2001

3.9.2 Que la SOGÉÉCOM dénonce et s'oppose à l'offensive impérialiste américaine actuelle qui sous le couvert de la guerre au terrorisme cherche à accélérer le processus de mondialisation des marchés par la force.

17 septembre 2002

3.9.3 S'opposer à l'instauration de tout accord commercial supra-national, telles les zones de libre-échange.

16 septembre 2003

3.9.4 Que la SOGÉÉCOM revendique une transition ou une révolution anticapitaliste

12 avril 2022

3.9.5 *Que la SOGÉÉCOM prenne résolument position contre le capitalisme;*
3 septembre 2019

3.10 Immigration

3.10.1 *Pour l'abolition des certificats de sécurité.*
Date inconnue

3.10.2 *Pour la régularisation de toutes les personnes sans-statut, pour la fin des déportations, la fin des détentions des personnes migrant-e-s des immigrant-e-s et des réfugié-e-s.*
23 février 1999

3.10.3 *Que la SOGÉÉCOM s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement ainsi qu'à ses dérives identitaires ;*

Que la SOGÉÉCOM dénonce la décision du gouvernement de vouloir aller de l'avant avec une remouture de la réforme d'immigration ainsi que sa décision de maintenir l'ajout d'une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ ;

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à notre société à leur simple force de travail ;

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études supérieures qui, pour notre gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des travailleuses et travailleurs et non plus à faire avancer la connaissance, la recherche et plus globalement, la société ;

Que la SOGÉÉCOM dénonce une énième attaque contre l'immigration et les minorités au sein de notre société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures ;

Que la SOGÉÉCOM encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement ;

Que la SOGÉÉCOM soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part, et qu'elle se solidarise avec leurs revendications ;

Que la SOGÉÉCOM fasse les démarches nécessaires pour inviter toutes et tous à être solidaires, à refuser une division qui participe, encore une fois, aux hiérarchies fallacieuses au sein de nos sociétés et à refuser tout compromis, surtout sous forme de clauses orphelines ;

Que la mobilisation se fasse dans une logique de contestation large contre les politiques xénophobes, anti-migratoires et misogynes du gouvernement ;

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à tout plafond du nombre d'immigrant-es admis-es.

11 février 2020

3.10.4 *Que la SOGÉÉCOM prenne position contre la construction de la nouvelle prison ainsi que les centres de détentions de migrant.es et les prisons en général et soutienne matériellement la lutte contre la nouvelle prison ;*

Que la SOGÉÉCOM s'oppose aux prisons et aux centres de détentions pour personnes migrantes ;

Que la SOGÉÉCOM informe davantage ses membres de la réalité de ces centres de détention et des prisons pour personnes migrantes en diffusant le site de stopponslaprison.info ,

https://www.solidarityacrossborders.org/fr/ et en particulier en diffusant très massivement dans le Collège des prospectus de bonne qualité et de source fiable qui informent de l'existence de telles prisons et des enjeux connexes à celles-ci tels que les conditions de détention.

11 février 2020

4. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

4.1 Guerre en Irak – 2003

4.1.1 Que la SOGÉÉCOM appuie le Collectif Échec à la guerre
18 mars 2003

4.2 Guerre du Golfe – 1991

4.2.1 Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toutes ingérences y compris à l'usage de la force contre l'Irak et réclame une solution régionale au Moyen-Orient fondée sur le respect des droits démocratiques des peuples de la région à choisir leurs propre gouvernement et s'oppose à l'usage de la force par les armées occidentales.

12 février 1991

4.2.2 Que l'on dénonce la désinformation et la censure des médias de masse.

12 février 1991

4.3 Occupation de la Palestine

4.3.1 Que la SOGÉÉCOM se positionne pour le retrait d'Israël des territoires palestiniens et la fin de l'occupation de la Palestine.

17 septembre 2002

4.3.2 Que la SOGÉÉCOM endosse la campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions jusqu'au jour où l'État israélien reconnaisse le droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien et qu'il se soumette aux préceptes du droit international, y compris le droit au retour à leurs terres et maisons des réfugié-e-s palestiniens et palestiniennes.

3 mars 2009

4.3.3 Que la SOGÉÉCOM appuie les actions et les initiatives d'éducation populaire visant à dénoncer l'Apartheid israélien et la participation des gouvernements du Québec et du Canada dans l'occupation israélienne.

3 mars 2009

4.3.4 Que l'on supporte le peuple palestinien dans sa résistance à l'agression coloniale et meurtrière de la part de l'État israélien, son armée, et ses mécènes internationaux comme le Canada et les États-Unis ;

Que l'on donne notre support moral, organisationnel et matériel aux organisations et groupes locaux supportant le peuple palestinien et dénonçant le massacre en cours ;

Que l'on réitère notre mandat pro-BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) à l'égard de l'État Israéliens et de sa campagne meurtrière de répression et d'occupation de la Palestine.

28 novembre 2023

4.3.5 Que la SOGÉÉCOM reconnaisse la Palestine comme pays tel qu'étaient ses frontières de 1948, du fleuve à la mer, et de reconnaître que cette étape est fondamentale afin de garantir les droits du peuple palestinien.

9 avril 2024

4.4 Autres affaires internationales

4.4.1 *Que la SOGÉÉCOM dénonce l'assassinat des 43 étudiant-e-s mexicain-e-s.*
25 novembre 2014

5. ANNEXES

5.1 Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes.

Fondé en 1978, l'institut Simone-De Beauvoir, affilié à l'Université Concordia de Montréal est un espace de création de savoirs féministes et d'actions orientées vers la vie des femmes. C'est dans cette optique que les membres de l'Institut Simone-De Beauvoir (étudiantes et étudiants, membres du corps professoral, Associées de recherche, Fellows, membre du personnel) prennent fréquemment position sur des questions sociales. Ce fut d'ailleurs le cas, lors de la Commission Bouchard-Taylor en 2007, le projet de loi 94 du gouvernement du Québec sur les accommodements raisonnables en 2009 ainsi que le jugement Himel en 2010 en lien avec l'affaire Bedford sur les dangers que représentent pour les femmes les lois canadiennes sur la prostitution.

Nous voulons aujourd'hui faire connaître notre position sur la décision du gouvernement québécois d'autoriser une hausse de 1 625 \$ des droits de scolarité du premier cycle universitaire qui s'échelonne sur les cinq prochaines années.

Les conséquences des politiques sociales néolibérales pour les femmes.

L'idée de hausser les droits de scolarité afin de permettre aux universités de disposer des revenus appropriés est tout à fait emblématique du néolibéralisme ambiant. Le néolibéralisme est un système social au sein duquel l'État joue un rôle mineur dans la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyennes et citoyens. Il se caractérise par des partenariats publics-privés, le désengagement de l'État providence (programmes sociaux comme l'assurance emploi), l'amenuisement de la contribution du gouvernement au financement des institutions publiques, la déréglementation de celles-ci ainsi que la prestation de services par les organismes communautaires plutôt que par les institutions d'État. Les politiques sociales néolibérales se fondent essentiellement sur une logique marchande et sur la recherche de la rentabilité. La décision d'autoriser la hausse des droits de scolarité est en soi une politique néolibérale en vertu de laquelle l'État québécois diminue sa participation au financement de l'éducation post-secondaire.

Les politiques néolibérales sont particulièrement dommageables pour les femmes. Ainsi, lorsque les hôpitaux donnent rapidement congé à leurs patientes et patients en raison de contraintes budgétaires, les femmes sont les plus touchées par cette mesure puisque ce sont elles qui, majoritairement, assurent le soin non rémunéré des malades renvoyés à la maison. De même, les politiques sociales sur la hausse des droits de scolarité les affectent de manière disproportionnée.

L'accès des femmes et de leurs enfants aux études universitaires.

Les mouvements féministes clament depuis des décennies que, à travail égal, les femmes gagnent moins que les hommes. Les statistiques récentes viennent corroborer leurs dires : les dernières données, qui remontent à 2008, démontrent que les femmes gagnent 71 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Par conséquent, demander aux personnes de contribuer davantage au financement de leurs études universitaires affecte particulièrement les femmes. Puisqu'elles continuent globalement d'être moins bien rémunérées que les hommes, elles seront les premières

touchées par la hausse des droits de scolarité. Voilà l'exemple d'une politique sociale qui perpétue les inégalités hommes-femmes.

Prenons le cas des mères cheffes de famille (qui constituent toujours la majorité des familles monoparentales) : il est clair que ces hausses les affecteront, certes, mais elles toucheront inévitablement aussi leurs enfants. Selon Éric Martin et Maxime Ouellet, auteurs d'Université inc. Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir, si une famille biparentale doit allouer 10 % de ses revenus aux études de baccalauréat d'un seul enfant, la mère cheffe de famille monoparentale, pour sa part, doit en allouer 18 % pour le même diplôme. C'est ainsi qu'une politique de financement des études qui requiert une contribution croissante des étudiantes et étudiants occulte sans qu'il n'y paraisse le fardeau qu'elle impose automatiquement aux mères célibataires. La hausse des droits de scolarité vient donc pérenniser les inégalités à l'égard des mères cheffes de famille et de leurs enfants, les familles monoparentales devant consacrer une plus grande part de leur budget à l'accessibilité à l'université publique.

Les conséquences à long terme pour les femmes d'une hausse des frais de scolarité.

Certains défenseurs de la hausse affirment que, puisque les diplômées et diplômés d'université seront avantagés au plan salarial durant leur vie professionnelle, il est normal qu'elles et ils assument une part du coût de leurs études. Il s'agit là d'une rhétorique marchande qui soutient que les étudiantes et étudiants doivent «investir» dans leur avenir. Encore ici, cet argument se heurte aux faits qui démontrent que, même également munis d'un diplôme universitaire, les hommes et les femmes ne gagnent pas les mêmes revenus. En moyenne, une femme gagnera 863 268 \$ de moins qu'un homme titulaire du même diplôme, et ce, pendant toute sa vie. Imaginons que deux étudiants (i.e., un homme et une femme) terminent leur baccalauréat avec une dette de 25 000 \$: tous les mois, la femme devra dépenser une plus grande part de son revenu pour rembourser cette dette. Par conséquent, demander aux gens «d'investir» dans leur avenir revient à demander aux femmes de déboursier plus que les hommes toute leur vie durant.

En réalité, le gouvernement québécois demande aux femmes «d'investir» dans le maintien des inégalités pendant les décennies à venir. Nous rejetons cette logique néolibérale et nous réclamons un régime qui assurera aux femmes et aux hommes du Québec un accès égal aux études universitaires, dès maintenant et dans le futur.

Les conséquences pédagogiques de la hausse proposée : le point de vue des membres du corps professoral.

Les objections à l'augmentation des droits de scolarité font généralement ressortir le point de vue des étudiantes et étudiants, et avec raison, puisque ce sont elles et eux qui en subissent principalement les contrecoups. Néanmoins, le corps professoral de l'Institut Simone-De Beauvoir maintient que cette mesure ne manquera pas de laisser des séquelles généralisées sur l'enseignement et l'apprentissage. En effet, plus les droits de scolarité sont élevés, moins les classes sont diversifiées. Les membres du corps professoral croient que la hausse des frais de scolarité aura un impact négatif sur la capacité des étudiantes et étudiants provenant de milieux moins favorisés et des minorités visibles d'accéder aux études supérieures. Statistique Canada confirme que les femmes des « minorités visibles » sont plus susceptibles de disposer de revenus modestes que les femmes des minorités non visibles. De même, par comparaison avec leurs vis-à-vis non autochtones, les femmes autochtones sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme universitaire : en 2006, 9 % des femmes autochtones âgées de 25

ans et plus détenaient un diplôme universitaire comparativement à 20 % chez les femmes non autochtones.

Les membres du corps professoral sont à même de constater que la diversité des vécus est une composante essentielle de l'enseignement. Leur rôle consiste, d'une part, à préparer les étudiantes et étudiants à s'engager dans la recherche critique et le dialogue et, d'autre part, à leur inculquer les compétences et les capacités d'analyse qui les guideront toute leur vie. Or, cette démarche pédagogique critique s'enrichit de la diversité de nos étudiantes et étudiants. Quand des politiques sociales entraînent l'exclusion universitaire des femmes et des personnes témoignant d'antécédents divers, l'enseignement ne peut qu'en pâtir. Assurer l'accès universel et gratuit aux études ne fait pas qu'aider les étudiantes et étudiants. C'est aussi une manière d'appuyer concrètement le travail des membres du corps professoral.

Faire de l'accès à l'université une priorité : les fonds sont là.

Les défenseurs de l'augmentation des droits de scolarité au Québec présente l'argument que les ressources financières manquent pour faire de l'accès universel à l'éducation une priorité politique. Nous soutenons le contraire. Nous pensons que le Québec dispose collectivement des ressources qui donneront à toutes les femmes et à tous les hommes la possibilité de faire des études universitaires. L'un des moyens d'arriver à cette fin est la redistribution des ressources.

Voici quelques endroits où ce projet de redistribution pourrait s'amorcer :

- Les primes accordées aux dirigeants des sociétés d'État en 2010 ont atteint 105 000 000 \$;
- L'imposition de redevances aux compagnies minières et aux entreprises industrielles pour utiliser les ressources hydriques du Québec pourrait rapporter annuellement 775 000 000 \$ (0,01 \$/litre d'eau utilisée).

Résumé et conclusion

Devant l'enjeu de l'augmentation des droits de scolarité dans le réseau universitaire québécois, les membres de l'Institut Simone-De Beauvoir tiennent à rappeler les éléments suivants :

- Envisager la problématique des femmes dans une perspective de politique sociale implique de dépasser les questions dites «féminines», comme le harcèlement sexuel et les garderies. Si de tels enjeux demeurent importants, il est essentiel de bien saisir l'incidence de l'ensemble des politiques sociales sur les femmes.
- Compte tenu de la disparité des salaires qui sévit toujours entre les hommes et les femmes, augmenter les droits de scolarité signifie que ces dernières continueront à payer davantage pour leur éducation et pour le remboursement de leurs dettes d'études pendant des décennies. Pareille mesure ne fera que perpétuer les inégalités existantes.
- Qui dit hausse des frais de scolarité, dit baisse de la diversité de la population étudiante, d'où l'amenuisement des possibilités d'apprentissage qui affectent autant les étudiantes et étudiants que les membres du corps professoral. Nous voulons des politiques sociales favorisant l'accès universel à l'université, qui amène la diversification des classes et l'enrichissement des échanges.
- Toute politique sociale qui restreint l'accès des femmes à l'université est à rejeter.

- Le Québec dispose des ressources financières pour favoriser l'accès égal des femmes et des hommes à l'université. Le temps est venu d'engager un débat de fond sur la manière dont le gouvernement doit allouer ses ressources en vue de faire de l'accès équitable aux études universitaires une priorité politique.

*Signé : Institut Simone-De Beauvoir
Université Concordia, Février 2012*

5.2 Plan d'action contre l'austérité

CONSIDÉRANT l'épuisement militant suite à la grève et la faible mobilisation contre la hausse de 3% du gouvernement Marois;

CONSIDÉRANT que la hausse des frais de scolarité de 3%, les coupures dans l'aide sociale, les coupures dans l'éducation, les coupures dans les CPEs, les coupures dans la recherche et les coupures dans l'assurance-emploi doivent être vu comme un tout, l'austérité budgétaire, et non des mesures séparées;

CONSIDÉRANT que l'on peut constater une vague populaire à l'échelle mondiale contre l'austérité;

CONSIDÉRANT le fait que le mouvement étudiant – malgré son très grand pouvoir de mobilisation sociale - ne peut à lui seul contrer l'ensemble des mesures d'austérité au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que seul un mouvement social large et populaire, à travers une réelle grève sociale, a une chance d'arrêter l'avancée du néolibéralisme au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que la notion d'austérité est large et permet de rejoindre une population bien plus large que la gente étudiante;

CONSIDÉRANT que faire une grève à l'automne 2013 exclurait de facto les cégeps de ce mouvement et qu'une grève ne peut être victorieuse sans l'important rapport de force de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que faire la grève centrée sur la hausse de 3%, à l'automne 2013, mettrait une fois de plus l'accent sur l'aspect purement monétaire de nos revendications;

CONSIDÉRANT que faire la grève à l'automne 2013 nous empêcherait de contrer les importants changements en éducatons mis de l'avant lors des 5 « chantiers » du gouvernement Marois;

CONSIDÉRANT que les conventions collectives de la fonction publique et parapublique arrivent à échéance en mars 2015 et que cette date permettrait à un nombre important de travailleurs et de travailleuses d'entrer en grève de manière légale;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action à long terme est nécessaire pour bâtir un mouvement fort et revendicateur;

QUE l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pressions à partir de l'automne 2013 sur la question de l'austérité;

QUE cette escalade des moyens de pression culmine avec une grève générale étudiante pendant la négociation des conventions collectives de la fonction publique et parapublique à l'hiver 2015 ou à l'automne 2016;

QUE le but de cette grève soit de bâtir un front commun social contre l'austérité néolibérale.

5.3 Extraits de la Charte des Droits et Libertés de la Personne

Article 3 : Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Article 10 : Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

5.4 Principes de la CRUES

1. Pour une éducation publique, gratuite, de qualité, accessible, non-discriminatoire, adaptée aux besoins et aux capacités de chaque personne étudiante et libre de toute ingérence de l'entreprise privée ;
2. Pour un régime d'aide financière universelle permettant d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer des conditions de vie décentes ;
3. Pour la reconnaissance du travail étudiant et la salarisation de tous les stages ;
4. Pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion ;
5. Pour la reconnaissance des savoirs autochtones et la décolonisation de l'éducation ;
6. Pour la défense et l'expansion des services publics universels ;
7. Pour la gestion commune et démocratique de l'économie en vue de la satisfaction des besoins de toutes et tous dans le respect des limites écologiques, contre l'exploitation capitaliste ainsi que les inégalités et les oppressions liées à ce système ;
8. Pour une solidarité syndicale internationale avec toutes les luttes progressistes ;
9. Pour une solidarité avec les peuples et nations autochtones du Nord et du Sud, ainsi qu'avec les communautés marginalisées et les communautés racisées, contre toutes formes de colonialisme et d'impérialisme ;
10. Pour une transition écologique juste et solidaire avec les luttes historiquement portées par les peuples et les nations autochtones du Nord et du Sud ;
11. Pour un féminisme combatif visant l'abolition du cis-hétéropatriarcat, contre toutes formes de discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la diversité sexuelle ou la diversité corporelle ;
12. Pour une lutte résolument antiraciste, s'opposant à toute forme de discrimination institutionnelle et systémique, et pour l'abolition de la suprématie blanche ;
13. Pour l'inclusion des personnes étudiantes neuro-divergentes, vivant avec des handicaps, des immunodéficiences ou des enjeux de santé mentale ou ayant des enjeux d'accessibilité divers.